

Projet Pédagogique

Été 2014

ASELQO MADELEINE



PARTIE 1 « PRESENTATION DE LA STRUCTURE ET ORGANISATION DE L'EQUIPE »

Nature des activités proposées	<p>Activités arts plastiques Activités culturelles et d'expressions. Activités scientifiques. Activités sportives.</p>	<p>Danse, chant, théâtre Sorties culturelles Jardin pédagogique Jeux collectifs</p>
La répartition des temps d'activités et de repos	<p>Organisation d'une journée :</p> <p style="text-align: center;">Matin</p> <p>8h30/9h30 : accueil des enfants 9h30/12h00 : temps d'activités</p> <p style="text-align: center;">midi</p> <p>12h00/12h30 : Départ échelonné des enfants. 13h30/14h00 : accueil des enfants</p> <p style="text-align: center;">Après-midi</p> <p>14h00/16h30 : activités selon les projets 16h30/17h00 : goûter des groupes 17h00/17h30 : départ échelonné des enfants</p>	<p>Accueil échelonné des enfants, échanges avec les familles. Pôles d'activités libres, spontanées mais encadrés.</p> <p>Les activités seront réfléchies et ajustées au rythme et aux besoins de l'enfant</p> <p>Accueil échelonné</p> <p>Pour les petits un temps calme, sieste pour les 3/4 ans d'environ 45 minutes, ensuite activités sur la thématique. Le rangement fait partie de l'activité et se fait avec les enfants. Ce temps est un moment convivial et calme, propice à l'échange avec les enfants.</p> <p>Echanges avec les familles sur la journée, rappel du planning.</p>

**Fonctionnement
de l'équipe
(cf. Annexe rôles
et missions)**

Un responsable ALSH.

Des animateurs BAFA.

**L'animatrice accueil est en renfort
sur un groupe si besoin est.**

**L'équipe sera composée
d'animateurs permanents (cdii)
en aout et de 3 animateurs
vacataires en juillet**

Des enfants accueillis

41h/semaine.

**Une demi-journée de repos par
semaine.**

**Une journée pique-nique par
semaine le jeudi**

**Il est garant du cadre
pédagogique.**

**L'animatrice accueil fait
partie de l'équipe
d'animation, elle à une
connaissance parfaite des
familles, elle fait le lien entre
l'ALSH, les familles et la
structure.**

**L'équipe assure la sécurité
physique, affective et morale
des enfants.**

**Chaque membre de l'équipe
doit être en capacité de
venir en aide sur un autre
groupe que le sien.**

**les animateurs ne sont pas
rattachés à un groupe ils
interviendront en fonctions
des effectifs et des besoins
d'encadrement. Cela
conformément à notre
stratégie de
décloisonnement des
tranches d'âge.**

<p>Mesures envisagées pour les mineurs atteints de troubles de la santé</p>	<p>En ce qui concerne l'accueil des enfants atteints de troubles de la santé, notre volonté sera de favoriser, le plus possible, leur intégration. Cependant nous ne sommes pas un établissement spécialisé, nos compétences et nos moyens dans ce domaine sont limités. De ce fait, nous étudierons au cas par cas les demandes de prise en charge.</p>	<p>La décision est prise par le directeur, suivant l'autonomie de l'enfant et notre capacité à l'accueillir.</p>
<p>Les locaux</p>	<p>Une salle de danse et d'activités motrices de 107m2.</p> <p>Une salle polyvalente</p> <p>Une salle spécifique aux activités des enfants de 3/6ans.</p> <p>Une salle de sieste et d'activités calme adaptés aux 3-6ans</p> <p>A l'extérieur : Un petit terrain public est utilisé pour les jeux de ballon.</p> <p>Une parcelle dans le jardin partagé d'Emmanuel sera entretenue par un groupe de jardiniers en herbe avec l'aide de bénévoles</p>	<p>Cette salle sera dédié durant l'été aux activités motrices et aux ateliers de danses urbaines et aux chorégraphies</p> <p>la salle polyvalente sera réorganisée en deux espaces distincts de manière à offrir un espace calme pour la lecture et les jeux de constructions Cette salle sera réorganisée de la même manière que la salle polyvalente, en délimitant des espaces par type d'activités.</p> <p>La salle de l'entresol est aménagée pour la sieste du groupe de 3-6 ans et pour les activités calmes des 6-11ans</p> <p>le jardin sera un support pédagogique tout au long de l'été. cet espace sera aussi un espace de vie pour l'ensemble de l'ALSH : repas des familles, anniversaire, gouters, etc.</p>

PARTIE 2 « PRESENTATION DU CADRE PEDAGOGIQUE »

Objectifs Généraux	Objectifs opérationnel	Actions
Sensibiliser à la protection de l'environnement	Que les enfants puissent comprendre la vie végétale	<p>Activités régulières dans le jardin d'Emmanuel.</p> <p>Visite du musée de sciences naturelles</p>
permettre aux enfants d'aborder plusieurs domaines artistiques	que les enfants puissent s'exercer à la pratique du chant, du théâtre, de la danse	<p>création d'une chanson</p> <p>jeux de rôles</p> <p>Danse urbaine</p> <p>sculpture sur argile</p> <p>Chorégraphie</p> <p>Tag à la paille</p> <p>Théâtre</p> <p>Sketch</p>
Valoriser le lien avec les parents	Créer des temps propices à l'échange	<p>sortie familiale à Family parc à tours</p> <p>trois sorties familiale à île Charlemagne</p> <p>Repas partagé les mercredis au mois d'août</p> <p>Participation aux sorties.</p>

Plan d'actions projet pédagogique ALSH 2014

Rappel concis de la problématique:	Les enfants ont besoin de s'évader et de jouer pour se construire.	
Axe Prioritaire de Progrès:	Que les enfants puissent découvrir différentes activités artistiques	
	Début:	Juillet 2014
	Fin:	Août 2014
Indicateur(s) d'efficacité:	Indicateur(s) de suivi:	Point(s) de contrôle/vigilance:
Investissement spontané des enfants dans les activités proposées	Capacité des enfants à intégrer les apprentissages	<p>Veiller à utiliser des outils ludiques</p> <p>Veiller à mettre en place des activités adaptées au niveau des enfants</p>
Ressources à mobiliser:		Obstacles/risques anticipés:
support vidéo, sono, livre de contes, livre d'activité.		Complexité des supports
Quoi (actions à engager)	Qui (responsables)	Quand (période)
création d'une chanson jeux de rôles Danse urbaine sculpture sur argile Chorégraphie Tag à la paille	Abdennabi, Justine	Juillet et août Voir le programme d'activités pour le détail

Plan d'actions projet pédagogique ALSH 2014

Rappel concis de la problématique:	Les enfants comprennent mal la vie des végétaux et.	
Axe Prioritaire de Progrès:	Que les enfants puissent découvrir et comprendre la vie des plantes	
	Début:	Juillet 2014
	Fin:	Août 2014
Indicateur(s) d'efficacité:	Indicateur(s) de suivi:	Point(s) de contrôle/vigilance:
Investissement spontané des enfants pour les travaux au jardin.	Plantation de bulbes Entretien de la parcelle Plantation de graines de légumes et semis Arrosage, récolte.	Veiller à utiliser des outils ludiques
Ressources à mobiliser:		Obstacles/risques anticipés:
Carré potager ALSH au jardin d'Emmanuel, Guy Boutin, Rodrigue, Matériel, graines, semis, eau, ...		sécheresse Lassitude du jardin pour les enfants et l'équipe d'animation
Quoi (actions à engager)	Qui (responsables)	Quand (période)
Entretien des plantations plantation, arrosage, entretien...) Observation de la faune, de la marre, des insectes Le jardin sera aussi un lieu de vie pour l'alsh, on y organisera des repas partagés avec les parents, des goûters, des rencontres intergénérationnelles...	Abdennabi, Justine	Juillet et aout Régulièrement trois fois par semaine : lundi matin, mercredi matin, vendredi matin

Plan d'actions projet pédagogique ALSH 2014

Rappel concis de la problématique:	L'action d'ALSH n'est pas suffisamment visible par les familles et n'a pas un rayonnement à dimension familiale	
Axe Prioritaire de Progrès:	Créer des temps propices à l'échange avec les familles	
	Début:	Juillet 2014
	Fin:	août 2014
Indicateur(s) d'efficacité:	Indicateur(s) de suivi:	Point(s) de contrôle/vigilance:
<ul style="list-style-type: none"> • Quelle dynamique secondaire à été créée ? • implication des familles aux diverses actions de l'ALSH et de la structure 	<ul style="list-style-type: none"> • Une meilleure fréquentation de l'espace accueil • Le nombre de participants aux actions mises en place 	<ul style="list-style-type: none"> • Faire attention à la confusion des rôles, • Anticiper les obligations d'organisation familiale des parents
Ressources à mobiliser:		Obstacles/risques anticipés:
Animatrice accueil et RQ		
Quoi (actions à engager)	Qui (responsables)	Quand (période)
Participation aux sorties.	Abdennabi ; Justine	A chaque pique-nique le jeudi et le 21 août à la sortie famille
Restitution après les vacances	Abdennabi, Justine	Fin août
Ouvrir un espace attractif (espace expo)	Abdennabi,	Juillet et août
Repas partagé.	Abdennabi	Les mercredis midi au mois d'août

Plan d'actions projet pédagogique ALSH 2014

Rappel concis de la problématique:	Le changement équipe entre juillet et août donne lieu parfois à des différences organisationnelles	
Axe Prioritaire de Progrès:	donner de la cohérence entre l'équipe de juillet et août	
	Début:	Juillet 2014
	Fin:	Août 2014
Indicateur(s) d'efficacité:	Indicateur(s) de suivi:	Point(s) de contrôle/vigilance:
<ul style="list-style-type: none"> • Participation des animateurs • Nombre d'initiatives et de propositions • Bonnes communications 	Quel rôle pour chacun	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir une réflexion collégiale • Assurer une bonne transition entre les deux équipes
Ressources à mobiliser:		Obstacles/risques anticipés:
<ul style="list-style-type: none"> • Réunions d'équipe 		<ul style="list-style-type: none"> • Rester dans une dimension d'équipe et non individuelle
Quoi (actions à engager)	Qui (responsables)	Quand (période)
<p>La préparation des vacances d'été se fait de manière collective et non cloisonnée par périodes d'activité des animateurs</p> <p>impliquer les animateurs à la l'élaboration du projet pédagogique</p> <p>2 réunions sous forme participatives, ou chacun s'exprime et devient porteur des animations proposées</p>	Responsable ALSH	juin

Annexes

Rôles et missions des membres de l'équipe

Le responsable ALSH, est garant de l'encadrement du personnel et des stagiaires, de la surveillance générale de l'établissement et de son fonctionnement, de l'organisation de l'accueil des enfants et de leur famille, de l'application du règlement, de la gestion administrative et comptable de l'établissement.

LE ROLE DU RESPONSABLE :

- Il met en œuvre les intentions pédagogiques
- Il est l'interlocuteur principal
- Il gère les moyens humains, matériels et financiers
- Il est responsable de la sécurité physique et morale du personnel et des enfants qui occupent le centre.
- Il a un rôle formateur auprès de l'équipe pédagogique et technique
- Il a en charge la gestion d'une équipe d'animateurs
- Il participe à la vie des différents groupes
- Il doit prendre conscience qu'il est un modèle de l'équipe et des enfants
- Il anime les réunions
- Il procède aux évaluations utiles.

LE ROLE DES ANIMATEURS :

- L'animateur devra proposer des activités de loisirs dans le respect du projet pédagogique. Chaque activité est un moyen permettant d'atteindre des objectifs éducatifs ;
- L'animateur devra éveiller la curiosité de l'enfant et la découverte à travers les activités. Il aura à charge de permettre aux enfants de vivre leur temps de loisirs ;
- Ils assurent la sécurité physique et morale des enfants qu'ils ont en charge ;
- Ils participent et s'impliquent dans la vie de groupe en impulsant une dynamique quotidienne ;
- L'animateur devra accompagner l'enfant dans une démarche de respect, d'écoute. Malgré les difficultés qui peuvent survenir, toujours privilégier les explications calmes plutôt que les sanctions ;
- Ils gèrent leur rythme de vie afin qu'il soit compatible avec leurs missions ;

La convivialité est de rigueur, par conséquent le sourire et la bonne humeur sont les bienvenues.

Après de l'enfant, les **fonctions** de l'animateur sont de :

- **faire jouer** : l'animateur informe le groupe d'enfants des différents choix possibles d'activités préparées.
- **donner à jouer** : l'activité initié par le groupe d'enfant présente des lacunes (mauvais fonctionnement du jeu, etc.). L'animateur accompagne le groupe en leur donnant les moyens d'évoluer. Il reste ou non ensuite.
- **laisser jouer** : un groupe d'enfants commencent un jeu sans danger particulier. L'animateur laisse faire tout en ayant une surveillance discrète.
- **jouer avec** : L'activité initiée présente des dangers ou le matériel n'est pas adapté à l'enfant.

L'animateur est garant du bon fonctionnement du séjour en accord avec le projet pédagogique.



Accueils de Loisirs de proximité 3-11 ans

Règlement intérieur

Fonctionnement

Les ALSH sont ouverts les mercredis, et les vacances scolaires du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, pour les enfants de 3 à 11 ans.

Un goûter est fourni l'après-midi.

L'accueil se fait de 8h30 à 9h30 et de 13h30 à 14h. En cas d'activité exceptionnelle, sortie ou journée pique-nique, le respect de l'horaire de rendez-vous est exigé.

Responsabilité générale

L'Accueil de Loisirs est responsable de votre enfant dès qu'il est confié à l'animateur. Cette responsabilité se termine dès que le parent vient chercher l'enfant auprès de l'animateur.

Un enfant ne peut quitter les lieux qu'en compagnie de son responsable légal ou d'une personne dûment mandatée par autorisation écrite des parents. Une pièce d'identité sera exigée.

L'autorisation à se rendre seul au domicile doit être mentionnée sur la fiche d'inscription.

Tout parent ou responsable légal reprenant exceptionnellement son enfant avant l'heure de sortie doit signer une décharge de responsabilité.

En dehors des horaires d'accueil, les enfants ne sont plus sous la responsabilité de l'Accueil de Loisirs.

Conditions d'accueil et d'inscription

Etre adhérent à l'ASELQO.

Etre âgé de 3 à 11 ans. Un certificat de scolarité devra être présenté pour l'inscription des enfants de moins de 4 ans.

Remplir un dossier d'inscription.

Le dossier est pris en compte dès lors qu'il est complet :

- Fiches d'inscription et sanitaire
- Certificat de scolarité pour les moins de 4 ans
- Pièces à joindre : attestation d'assurance « responsabilité civile », notification CAF ou MSA, n° sécurité sociale, carnet de santé (les vaccins doivent être à jour)

Modalités d'inscription et de paiement

Les tarifs sont fixés chaque année par décision du Conseil Municipal et communiqués à l'ASELQO au mois de décembre.

Le prix à la journée et à la demi-journée est calculé selon le quotient familial des familles.

Le paiement est exigé lors de l'inscription soit par chèque bancaire, chèque vacances ou en espèces. Les bons CAF ou MSA viennent en déduction des sommes dues.

Le remboursement des absences ne se fait que sur présentation d'un certificat médical.

